Bohnenkamp
Moving Professionals

27.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15712440
Taille de pneu valide	215 / 75 - 17.5
LI / SI / PR	142 A8, 16 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Rib Master

BKT
GROWING TOGETHER

Indications et caractéristiques

- Profil fin ménageant les sols
- Résistance au roulement minimale

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

27.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	15712440
EAN	8903094010905
Taille de pneu valide	215 / 75 - 17.5
LI / SI / PR	142 A8, 16 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Rib Master
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	20,38
Taille de jante recommandée	6.75
Pression maximale de l'air [bar]	9,00
Largeur du pneu [mm]	220
Diamètre extérieur du pneu [mm]	775
Stat. Rayon (SLR) [mm]	360
Circonférence de roulement [mm]	2310
Profondeur du profil [mm]	11,0
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
142 A8	2650	40		9,00	LLV

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.